

CPR-120418
UNIVERSITÉ DE MONCTON
COMITÉ DES PROGRAMMES
Réunion du 18 avril 2012
13 heures
Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon
Campus de Moncton

PRÉSENCES :

Neil Boucher, président
Jacques Paul Couturier (à distance)
Éric Hervet
Gaston LeBlanc
Marie-Andrée Pelland

Marthe Robichaud
Émilie Urbain
Lynne Castonguay, secrétaire générale
Pascal Robichaud, observateur

Personnes excusées : Dominique Babineau, Patrick Maltais et Lisa Roy

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 10.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajout

2A - Correction au procès-verbal CPR-120220

R : 01-CPR-120418

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

2A. CORRECTION AU PROCÈS-VERBAL CPR-120220

À la page 2 du procès-verbal CPR-120220, au point 5, deuxième ligne, il faut lire : ... transfert de programmes a été accepté par le Comité des programmes à sa réunion du 7 novembre 2008. Toutefois, une ligne...

R : 02-CPR-120418

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le procès-verbal CPR-120220 soit corrigé tel que présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

3. CORRESPONDANCE

Aucune.

4. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES

4.1 Projet de règlements transitoires (doc. 28/11-12)

Le Comité des programmes passe en revue le projet de règlement portant sur les programmes reconfigurés. Puisque les programmes reconfigurés en administration seront lancés au mois de septembre, un règlement portant sur ceux-ci doit être approuvé et inséré dans les règlements universitaires. Le Comité est d'avis que le règlement devrait porter le numéro 2A afin de s'inscrire à l'intérieur des règlements universitaires existants sans toutefois modifier toute la numérotation actuelle.

Des modifications mineures seront apportées au document. Elles sont :

- ▶ Le règlement portera le numéro 2A.
- ▶ À l'article 2a).1, remplacer les mots « de deuxième cycle » par le mot « supérieures ».
- ▶ Aux articles 2a).1 et 2a).2, enlever le « etc. » et reconstruire la phrase à l'aide du mot « notamment ».
- ▶ À l'article 2a).1.1.1, remplacer « 8 » par « huit »; à la 4^e ligne, écrire « formation générale et de cours au choix ».
- ▶ Aux articles 2a)1.1.1, 2a)1.1.2, et 2a).3, dernière ligne, il faut lire « de disciplines connexes ».
- ▶ À l'article 2a).1.1.2, remplacer « 10 » par « dix »; 3^e ligne, il faut lire « 30 crédits de formation générale et de cours au choix ».
- ▶ À l'article 2a).1.1.3, une écriture plus serrée de l'article s'avère nécessaire.
- ▶ À l'article 2a).3.2, précisez que la mineure ne puisse pas être associée à un programme spécialisé ou avec spécialisation.
- ▶ À l'article 1.21, 8^e ligne, écrire « Les objectifs de formation générale (OFG) sont : »
- ▶ Le document ne devrait pas mentionner le mot « transitoire ».
- ▶ Les colonnes 2 et 2A devraient porter les titres « Programmes réguliers » et « Programmes reconfigurés » respectivement.

R : 03-CPR-120418

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de modifications mineures, le Comité des programmes recommande au Sénat académique la création du règlement universitaire 2A (Programmes reconfigurés) dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

Suivi : Registraire

Date : 20 avril 2012

4.2 Programmes de mineure non conforme

Le Comité des programmes constate que certains programmes de mineure ont été reconfigurés et adoptés au Sénat académique, soit musique, philosophie, sociologie et sciences de gestion. Depuis leur adoption, mais avant l'entrée en vigueur de ceux-ci, le Sénat académique a adopté la ligne directrice suivante :

« Que le Sénat académique accepte la création d'une ligne directrice afin que, dorénavant, tous les programmes de mineure comptent 9 crédits de cours ayant des sigles 3000, 4000 ou 5000 dans la discipline. »

Le Comité des programmes note que les programmes déjà reconfigurés et adoptés doivent se conformer à cette nouvelle ligne directrice. Dans le cas qu'un programme ne puisse se conformer à la ligne directrice, il sera nécessaire d'expliquer pourquoi l'on déroge à la ligne directrice.

6.3 **(20) Modifications au règlement universitaire 4.3 (Dates limites d'admission) (Doc. 25 et 25A/11-12)**

Le Comité des programmes examine les modifications apportées au règlement universitaire 4.3 et note que les suggestions proposées dans le procès-verbal CPR-120327 ont été acceptées. Le Comité est satisfait de la portée du règlement, mais considère que si son application à des conséquences négatives sur le recrutement des étudiantes et des étudiants après une année, une révision s'imposera.

R : 07-CPR-120418

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au règlement universitaire 4.3 (dates limites d'admission) et que son entrée en vigueur soit en septembre 2013. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

7. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-110608**

7.1 **(16) Suspension des admissions au programme de Baccalauréat en science infirmière (pour infirmière ou infirmier immatriculé) (doc. 31/10-11)**

Aucun nouveau document.

7.2 **(18) Modification au règlement sur la reconnaissance des acquis (règlement 9.9) (doc. 33/10-11)**

Aucun nouveau document.

7.3 **(19) Baccalauréat appliqué en intervention touristique (BAIT) (doc. 34/10-11)**

Aucun nouveau document.

7.4 **(20) Modification de cours existant FRAN2501 et FRAN2502 (doc. 35, 35A et 35B/10-11)**

Le Comité des programmes constate que l'UARD en formation linguistique a donné son aval à la modification des préalables des cours FRAN2501 et FRAN2502. Le dossier est complet.

Ce point peut être retiré de l'ordre du jour.

7.5 **(21) Création du cours EDUC7000 (doc. 36/10-11)**

Aucun nouveau document.

8. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-110401**

8.1 **(13) Reconfiguration des programmes en économie (doc. 23 et 23A/10-11)**

Le Comité des programmes passe en revue les modifications apportées aux programmes reconfigurés en économie (spécialisation, majeure et mineure) et note que les réponses aux questions posées dans le procès-verbal CPR-110411 sont satisfaisantes. Le Comité souhaite que les modifications mineures suivantes soient apportées au texte avant la présentation au Sénat académique :

- ▶ Dans les formulaires CPR-2 (spécialisation et majeure), le Comité note que le cours ADGO3461 est obligatoire en deuxième année. Ce cours exige que l'étudiante ou l'étudiant ait fait le STAT2603, STAT2633 ou STAT2653. Un regard sur la première année du programme nous apprend qu'il y a une possibilité que l'étudiante ou l'étudiant ne suive pas un de ces cours, mais plutôt le cours STAT2643 comme cours à option. Le Comité se demande s'il ne serait pas mieux de retirer de la liste des cours à option (en première année) le cours STAT2643.

8.1 **(13) Reconfiguration des programmes en économie (doc. 23 et 23A/10-11) (suite)**

Dans les formulaires CPR-10, au point 2.3, le Comité souhaite que la Note soit réécrite en disant ceci : « Le cours MATH1073 Calcul différentiel, obligatoire dans le programme, exige le préalable MATH30421 du système secondaire du Nouveau-Brunswick ou MATH1123 de l'Université de Moncton ou l'équivalent. »

R : 08-CPR-120418

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de modifications mineures, que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au profil du programme de Baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en économie). »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

R : 09-CPR-120418

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de modifications mineures, que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au profil du programme de Baccalauréat ès sciences sociales (majeure en économie). »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

R : 10-CPR-120418

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au profil du programme de Mineure en économie. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

R : 11-CPR-120418

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de la création des programmes reconfigurés en économie, le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : ECON2060 Économie de l'environnement, ECON2070 Économie de la santé, ECON2080 Thèmes spéciaux en économie I (cours à contenu variable), ECON3080 Thèmes spéciaux en économie II (cours à contenu variable), ECON4080 Thèmes spéc. en économie III (cours à contenu variable) et ECON4620 Théorie du commerce intern. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

R : 12-CPR-120418

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que, sous réserve de la création des programmes reconfigurés en économie, le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : ECON2040 Questions econ. Contemporaines, ECON2220 Économie quantitative I, ECON3600 Relations économiques intern., ECON4000 Lectures dirigées, ECON4200 Économétrie et ECON4990 Projet de recherche empirique. »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

9.2 **(22) Reconfiguration du Baccalauréat en gestion de l'information (régime régulier)**
(doc. 16 et 16A/10-11) (suite)

R : 16-CPR-120418

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que, sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés de Baccalauréat en gestion de l'information, le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : GEIN1020 Intro à la prog. Internet, GEIN2010 Documents numériques, GEIN3020 Gestion des outils multimédias, GEIN3030 Base de données I, GEIN3060 Gestion d'un réseau local et GEIN3070 Base de données II. »

Vote sur R16 unanime ADOPTÉE

R : 17-CPR-120418

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que, sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés de Baccalauréat en gestion de l'information, le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : GEIN4101 Classification de l'info, GEIN4200 Diagnostic et développ. des org, GEIN4600 Multimédia avancé, GEIN4700 Économie numérique, GEIN4800 Services évolués télécomm. et GEIN4900 Services télématiques. »

Vote sur R17 unanime ADOPTÉE

R : 18-CPR-120418

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours ayant le sigle GEIN. »

Vote sur R18 unanime ADOPTÉE

Suivi : Campus de Shippagan

Date : 20 avril 2012

9.3 **(22) Reconfiguration du Baccalauréat en gestion de l'information (régime coopératif)**
(doc. 17 et 17A/10-11)

Le Comité des programmes rappelle que le programme reconfiguré de Baccalauréat en gestion de l'information (régime coopératif) avait été recommandé au Sénat académique le 8 décembre 2010 sous réserve de modifications mineures. Le Comité des programmes passe en revue les modifications mineures apportées au programme reconfiguré et il est satisfait des changements apportés.

La résolution R : 09-CPR-101208 est réécrite aux fins de la discussion seulement.

« Sous réserve des corrections mineures proposées et dans le cadre du projet de reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au profil du programme de Baccalauréat en gestion de l'information (régime coopératif). »

Vote sur R09 : unanime

Entrée en vigueur des programmes reconfigurés

Le Comité des programmes est d'avis que les programmes reconfigurés en gestion de l'information pourraient être lancés à l'automne 2012 s'ils sont adoptés à la réunion du Sénat académique du mois de mai. La proposition suivante est mise aux voix.

9.3 **(22) Reconfiguration du Baccalauréat en gestion de l'information (régime coopératif) (doc. 17 et 17A/10-11)** (suite)

R : 19-CPR-120418

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver la mise en vigueur des programmes reconfigurés de Baccalauréat en gestion de l'information (régime régulier) et de Baccalauréat en gestion de l'information (régime coopératif) dès le 1^{er} septembre 2012. »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-100615

10.1 **(18) Modifications au cours PSYC4900 (doc. 37/09-10)**

Aucun nouveau document.

11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-090108

11.1 **(16) Modifications des programmes de Maîtrise en administration publique, Diplôme d'études supérieures en administration publique et Certificat de deuxième cycle en gestion publique (doc. 10 et 10A/08-09)**

Aucun nouveau document.

12. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT 10.7 (RÉADMISSION AU MÊME PROGRAMME) (DOC. 26/11-12)

R : 20-CPR-120418

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au règlement universitaire 10.7 (réadmission au même programme). »

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

13. ABOLITION DU COURS FRAN2032 (DOC. 27/11-12)

R : 21-CPR-120418

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes abolisse le cours FRAN2032 Communication commerciale II. »

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

14. ABOLITION DE COURS ECON (DOC. 29/11-12)

R : 22-CPR-120418

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : ECON6010 Thème de recherche, ECON6030 Thèse, ECON6800 Développement régional et ECON6810 Séminaire d'écon. régionale. »

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

15. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

16. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 5 juin 2012 à 9 heures.

17. CLÔTURE

La séance est levée à 15 h 40.

Contresigné le _____

Neil Boucher, président

Lynne Castonguay, secrétaire